

LA DEMANDE DE RÉSERVATION



A NOUS RETOURNER

(Nouveau Formulaire version 2023 établi après délibération N°126 du 14 décembre 2022)

Ce document établit seulement une demande de réservation d'une salle communale et en rien l'acceptation ou le refus de cette dernière. Demande préalable auprès des services de la mairie, à renvoyer à l'adresse suivante : mairie@cambes33.fr ou à déposer à l'accueil de la mairie.

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Aucune réservation pour le compte d'un tiers ne peut être effectuée

NOM :

PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

TELEPHONE :

MAIL :

DATES DE LA RESERVATION SOUHAITEES

ETAT DES LIEUX D'ENTREE

Date et horaire souhaités :

ETAT DES LIEUX DE SORTIE

Date et horaire souhaités :

VISITE PREALABLE SOUHAITEE :

OUI – merci de préciser vos disponibilités

NON

MOTIF DE L'OCCUPATION :

MARIAGE

AUTRE, à préciser :

NOMBRE APPROXIMATIF DE PERSONNES PREVUES :

(SALLE BELLEVUE : 300 personnes maximum)

1ère location annuelle

2ème location annuelle

3ème location annuelle et plus

DATE ET SIGNATURE

LES TARIFS

CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE BELLEVUE

- La mairie se réserve le droit de refuser en fonction du motif de la réservation et de la disponibilité

- Lors de la validation par la Mairie, la réservation ne sera définitive qu'après dépôt du chèque d'arrhes correspondant à 50% du montant TTC du coût de la location (cf article 3 de la délibération N°126 du 14 décembre 2022) :

TARIFS PARTICULIER

€ TTC / location	Tarifs
Tarif cambais	600
Tarif non cambais résidant CDC	1 200
Tarif non cambais et non CDC	1 800

TARIFS ENTREPRISE

€ TTC / location	Tarifs
Semaine	1 800 € / jour
Week-end	1800 € / week-end

- Une convention sera remise et signée entre les deux parties lors de l'état des lieux d'entrée.

- A cette occasion, seront demandés :

→ Un chèque du solde de 50% du coût de la location, à l'ordre du trésor public

→ Un chèque obligatoire pour le ménage d'un montant TTC de 155 €, à l'ordre du trésor public

→ Un chèque de caution d'un montant TTC de 1500 €, en cas de dégradation un justificatif du lieu de résidence (copie taxe foncière, taxe d'habitation...)

→ Une attestation d'assurance (responsabilité civile) une attestation du traiteur (obligation de faire appel à un traiteur en cas de repas)